

**« La privatisation : opportunité  
pour le développement des PME »**

**Khadidja BENMESSAOUD**  
Université de Lille 1 - France

**Résumé**

*Face à la crise, l'Algérie s'est engagée depuis 1988, dans un vaste chantier de réformes afin de rétablir les grands équilibres au sein d'une économie administrée marquée par sa particularité disproportionnelle basée en majeure partie sur les produits tirés de la rente des hydrocarbures et leurs dérivés, et de regagner une économie de marché.*

*Le recentrage actuel du rôle de l'Etat dans l'économie, se traduit par un désengagement progressif du secteur productif qui se concrétise dans la privatisation graduelle de la quasi-totalité de son portefeuille (secteur public marchand environ 1200 entreprises toutes activités confondues).*

*La privatisation permet alors le développement du secteur privé en générale et de la petite et moyenne entreprise (PME) en particulier. D'abord sur la base du démembrement des grandes entreprises publiques (restructuration) mais aussi à travers ses différentes formes, vente des actifs, la reprise par les salariés ainsi que les formes diverses de partenariats avec d'autres entreprises.*

*Ces nouvelles entreprises ont d'emblée un double défi :*

*1-Celui d'évoluer dans un environnement instable en raison de la transition économique inachevée,  
2-et de devoir se faire une place dans un marché concurrentiel et compétitif, mais aussi pouvoir contracter des financements pour alimenter leurs investissements et développer leur croissance afin de survivre et respecter les clauses du contrat de privatisation.*

*L'objet du présent papier, après un bref aperçu de l'impact des privatisations sur le dynamisme du secteur privé en Algérie met en évidence le rôle incontournable de la petite et moyenne entreprise dans le développement économique et plus particulièrement le devenir des PME "résultantes" de la privatisation?*

*Nous présenterons successivement, la privatisation en tant que réforme prometteuse, le développement du secteur privé, à travers quelques modalités qui permettent de développer le tissu des PME, ce qui nous conduira à analyser le comportement des PME issues de la privatisation dans l'environnement national. Nous finirons par exposer les différentes difficultés que rencontrent les PME en générale et la PME issue de privatisation en particulier.*

**Mots clés : Privatisation, PME, RES, financements, investissements, croissance.**

**1. La privatisation et le développement du secteur privé**

Pour le secteur privé, la privatisation est à la fois une opportunité et un défi ! Sachant que l'opportunité et le défi sont l'essence de toute initiative d'investissement<sup>157</sup>.

Le concept de privatisation dans sa définition la plus simple est promoteur de la propriété privée. Du fait que ses partisans<sup>158</sup> partent tous de l'hypothèse de la supériorité de la propriété privée dans la recherche de la performance d'où la primauté de l'entreprise privée managériale. Selon des thèses néo libérales le terme « privatiser » traduit l'idée d'un certain désengagement de l'Etat parce qu'ils soutiennent l'hypothèse que un trop grand dirigisme freine consciemment ou inconsciemment l'initiative et perturbe les lois du marché (proche classique et néo classique de l'économie).

<sup>157</sup> Approche schumpétérienne de l'entreprise

<sup>158</sup> Théorie des droits de propriété, théorie des choix publics, théorie de l'efficacité  $x$ , la théorie des coûts de transaction, théorie de l'agence.

Le concept de privatisation revêt plusieurs définitions et acceptations, il renvoie aussi à des conceptions aussi différentes que variées, selon l'approche économique de chaque école, ou selon les conceptions que l'on a selon qu'on se situe en Europe, aux États-Unis, ou dans les ex pays socialistes. En fait, dans les pays européens avec une longue tradition étatique et où le rôle de l'État est accru, la privatisation renvoie tout simplement au retour plus ou moins intégral au secteur privé. Par contre, dans l'hémisphère nord américain (Canada et États-Unis) où les entreprises publiques n'ont véritablement pas connu un développement important, la privatisation équivaut ni plus, ni moins au recours aux lois du marché afin de délivrer des biens et services publics selon des modalités spécifiques (Parenteau, 1989).

Selon Luders (1996), « [...] la privatisation remplit plusieurs fonctions en même temps : stabilisation des prix par sa contribution à la réduction du déficit fiscal, augmentation de la production, par son impact sur l'efficacité des entreprises publiques privatisées, augmentation de l'investissement étranger due à l'achat des entreprises publiques par les étrangers, et indirectement par l'effet multiplicateur d'une économie basée sur le secteur privé »<sup>159</sup>.

Ainsi, que ce soit par la nationalisation, le désinvestissement, la déréglementation, le démantèlement, l'approche des partisans de la privatisation vise essentiellement à soumettre les entreprises publiques à la concurrence, seul gage d'une croissance économique soutenue (Luders, 1996).

Dans les pays en transition, la privatisation a avant tout pris un caractère politique, qui consiste à passer d'une économie dirigiste à une économie de marché. Il importe de distinguer deux types de privatisation : la petite privatisation qui concerne des dizaines de milliers d'entités économiques de petite taille en situation de concurrence, et la grande privatisation ou privatisation de masse qui concerne les grands groupes industriels, pour lesquels il peut y avoir une substitution de monopoles privés, régulés ou non, aux monopoles publics.

Dans les pays en voie de développement, la privatisation n'est qu'une réforme parmi d'autres introduites par les programmes d'ajustement structurel, initiées par les institutions de Bretton Woods, qui ont fortement incité au désengagement de l'État du secteur économique.

Dans les pays en transition, la privatisation a avant tout pris un caractère politique, qui consiste à passer d'une économie dirigiste à une économie de marché. Il importe de distinguer deux types de privatisation : la petite privatisation qui a concerné des dizaines de milliers d'entités économiques de petite taille et qui a permis le développement des PME privées, et la grande privatisation ou privatisation de masse qui concerne les grands groupes industriels.

Enfin, l'objectif principal de tout programme de privatisation est de promouvoir l'efficacité économique. En fait au delà des résultats à court terme souvent négatifs et qui conduisent à des contestations sociales, le bien fondé de la privatisation est qu'elle permet la création d'une économie de marché, une économie concurrentielle, qui met fin aux prix administrés, modifie la structure des prix relatifs et libéralise les circuits commerciaux. Même si l'on ne peut pour autant prétendre à la vérité des prix, puisque les monopoles publics peuvent être succéder aux monopoles privés créant ainsi une concurrence monopolistique différente d'un marché de concurrence « pure et parfaite ».

Par conséquent, la privatisation aboutit au développement de l'entreprise par le biais de deux facteurs :

- 1- elle permet la création d'une classe d'entrepreneurs capables de se substituer à l'État;
- 2- Le recentrage des activités régaliennes de l'État « providence » : ses nouvelles prérogatives vont tourner désormais autour de la mise en place d'un cadre juridico-institutionnel à partir duquel l'État doit définir les droits de propriété, lois sur la concurrence, la réforme fiscale et douanière, la charte « code » des investissements, puis la redistribution optimale des ressources.

<sup>159</sup> J.R.Luders, (1996), « La privatisation et le rôle de l'investissement direct étranger ». Revue de l'O.C.D.E.

Une fois privatisées les ex-entreprises publiques se doivent dans l'objectif d'efficience et de compétitivité de tenir compte de deux notions fondamentales :

- 1- L'actionnariat (l'ouverture de la propriété du capital aux privés locaux). Néanmoins, il faut éviter de brader le patrimoine national en le laissant exclusivement entre les mains des étrangers ;
- 2- Le partenariat (associer le plus grand nombre à la prise de décision).

Somme toute, l'objectif principal qu'un Etat doit chercher au travers de la privatisation est celui de permettre de disposer d'une marge de manœuvre nécessaire à la promotion d'un secteur privé plus dynamique qui répond aux exigences du nouveau contexte économique et qui permettra de renflouer le déficit des entreprises publiques dû généralement à leur gestion peu conforme aux lois du marché et qui constitue un coût pour l'Etat qui sera obligé de le couvrir en subventionnant les entreprises publiques pour les maintenir. Mettre aussi fin à l'interventionnisme politique (économie administrée) qui fausse la concurrence alors que celle-ci entraîne la baisse des prix et cela a été démontré par la supériorité historique avérée de l'économie de marché sur les économies dirigées, qui se sont soit effondrées soit reconverties.

Alors que l'Etat poursuit des objectifs politiques et idéologiques et peut négliger la rentabilité économique des entreprises nationalisées, les propriétaires privés sont contraints de respecter l'orthodoxie de la gestion pour ne pas succomber aux rigueurs de la concurrence et disparaître. Bien plus, la privatisation permet de diversifier à la fois le marché des produits en faveur du consommateur de même que le marché du travail pour l'offre d'emploi. De ce fait, le credo est que «selon l'orthodoxie classique et néoclassique le marché assure habituellement la répartition optimale des ressources au bénéfice de l'ensemble de la société ».

L'Algérie pays en voie de développement, souvent qualifiée par une économie dirigiste. Le programme de privatisation a été engagé par le gouvernement à partir des années 90 dans le cadre du programme d'ajustement structurel qui prévoit, dans l'un de ses volets, la réforme du secteur public. Depuis, dérégulation, libéralisation du secteur économique, privatisation d'une partie des grandes entreprises nationales, privatisation d'une grande partie des petites entreprises, introduction des règles de la concurrence, développement de procédures de qualité et de certification, programmes de mise à niveau des entreprises, ... sont quelques-unes des directions suivies depuis la promulgation de la loi sur les privatisations et cela afin de rétablir les équilibres macro-économiques et la recherche de l'efficience du secteur économique.

La question qu'on est alors en droit de se poser est la suivante : les privatisations ont-elles favorisé le développement des PME ? Afin de répondre à cette question et de mettre en relation ces deux concepts, il est judicieux de connaître les spécificités des PME.

## **2. C'est quoi la PME et pourquoi la PME ?**

Qu'est-ce qu'une PME<sup>160</sup>? Sans rentrer dans la qualification juridique, la PME est une entité économique dont le principal objectif est la création de richesse. Dans le langage courant, on qualifie de PME toutes les entreprises de 0 à 499 salariés. Le critère officiellement retenu est celui de l'effectif salarié. Ce critère est quelque peu critiquable dans la mesure où on inclura dans les pourcentages aussi bien les micro-entreprises, les très petites entreprises que les PME performantes, structurées et dont les parts de marché à l'export sont assez conséquentes.

Alors que dans les années 60, certains économistes prévoient leur disparition, force est de constater que cette « sinistre » prédiction est loin d'être réalisée. Non seulement les PME ne sont pas

<sup>160</sup> L'Algérie a adopté la Charte de Bologne sur le PME en Juin 2000 et défini les différents types d'entreprises comme suit : « La moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan est compris entre 100 et 500 millions de Dinars. La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de Dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de Dinars. La très petite entreprise (TPE) ou micro-entreprise, y est définie comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 Millions ou dont le total du bilan n'excède pas 10 millions de Dinars ».

en voie de disparition, mais encore leur vitalité est parfois exceptionnelle et leur impact économique est incontestable. Les PME sont plus que majoritaires en nombre. Par exemple, sur les 2,5 millions d'entreprises françaises, 99,9 %<sup>161</sup> sont des PME-PMI. Par ailleurs, elles emploient environ les 2/3 de l'ensemble des effectifs salariés ; elles réalisent plus de la moitié de la valeur ajoutée globale et environ 45 % de la FBCF (Formation Brute de Capital Fixe). En clair, les PME emploient la majeure partie des salariés, contribuent pour moitié à la création des richesses et réalisent environ la moitié des investissements et cela presque dans tous les pays à l'exception de Cuba et de la Corée du Nord.

Notons également que les PME correspondent à des structures d'organisation propres à caractériser toutes les économies capitalistes des pays industrialisés. Par exemple l'économie nipponne repose largement sur les performances des PME. Dans chacun des trois pôles de la « triade » les PME sont innombrables et représente environ 99 % des entreprises.

Dès lors, ce qui est important, malgré l'hétérogénéité du monde des PME est de définir un profil type de PME en insistant sur les points communs qui les caractérisent.

Dans ce sens, en se fondant sur plusieurs travaux, Pierre-André Julien, le fondateur de la revue internationale PME, considère que le concept PME peut se décliner en cinq critères :

- Une centralisation de la gestion ;
- Des systèmes d'information internes et externes simples et informels ;
- Une stratégie implicite et souvent à court terme ;
- Une faible décomposition des tâches ;
- Un contact direct avec la clientèle.

On peut résumer quelques avantages et inconvénients qui caractérisent toutes PME comme suit:

#### ► **Les atouts des PME**

Les PME ont parfois une vitalité incontestable. Certes, les défaillances sont nombreuses mais beaucoup résistent de manière assez remarquable. Ceci peut s'expliquer de la manière suivante :

- Tout d'abord, leur taille leur permet d'adopter des modes de gestion beaucoup plus réactifs, les PME sont beaucoup plus flexibles que les grandes entreprises et ceci dans la mesure où, d'une part, elles peuvent s'implanter dans des secteurs à forte croissance et dans la mesure où, d'autre part, elles peuvent gagner des parts de marché dans certains secteurs en voie de récession. De plus, certaines parviennent à bénéficier d'une notoriété régionale incontestable ce qui favorise une évolution en harmonie avec les marchés sur lesquels elles se situent.

- Ensuite, leurs coûts salariaux sont beaucoup moins élevés que dans les grandes entreprises. En bref, au cours des dernières années, les PME ont amorti les effets de la crise ; on peut même dire que les PME ont atténué le chômage. En effet, les PME, et surtout les plus petites ont beaucoup mieux réussi que les grandes entreprises à gérer leur force de travail sur le plan quantitatif, elle parviennent à mieux ajuster les salaires et les effectifs et, surtout, à mieux moduler l'emploi en fonction des variations de la demande.

- Enfin, les PME participent également au commerce extérieur. Certes, beaucoup d'entre elles éprouvent des difficultés à maîtriser les réseaux de distribution ou encore n'ont pas la surface financière suffisante pour emprunter sur le marché international des capitaux mais la souplesse de leurs structures de décision et leur réactivité leur permet très souvent de saisir les meilleures opportunités, notamment sur des marchés où le cycle de vie des produits est court. Dans le secteur de la "high tech", les PME sont parfois les plus innovatrices.

<sup>161</sup> Selon la classification en fonction du nombre de salariés

### - Les faiblesses des PME

Les Faiblesses structurelles, les faiblesses au niveau de la gestion des ressources humaines expliquent la mortalité très importante des PME. En effet, 1 PME sur 2 disparaît avant ses 5 ans et 1/5° des nouvelles PME disparaissent avant 1 an.

- Beaucoup de PME connaissent en effet des crises financières chroniques plus particulièrement de trésorerie et commettent surtout beaucoup d'erreurs commerciales en raison, notamment, d'insuffisances notoires au niveau de leur management. L'exacerbation de la concurrence accentue leurs handicaps et cela d'autant plus qu'elles parviennent mal à réaliser des économies d'échelle suffisamment significatives pour soutenir la compétition. De plus, les processus d'apprentissage sont beaucoup plus longs dans les PME que dans les grandes entreprises.

- D'une manière générale l'absence d'une véritable GRH caractérise les PME. Les rapports sociaux sont parfois réduits à leur plus simple expression et aucune véritable politique du personnel n'est mise en œuvre. Si l'on rajoute à cela le peu de mobilité de la main-d'œuvre, on comprend pourquoi certaines PME connaissent des difficultés.

- Financièrement, les PME sont souvent handicapées par un manque de fonds propres (ce qui alourdit leur endettement) et par un manque de capacité d'autofinancement. De plus, l'instabilité de leurs résultats ne leur permet pas de supporter les chocs conjoncturels. Il est également très difficile pour les PME d'accéder aux sources de financement des grandes entreprises.

- D'un point de vue structurel, les PME sont fréquemment en situation de sous-traitance ou de franchise. Elles sont donc frappées de plein fouet par les fluctuations de la demande, les grandes entreprises leur font finalement jouer un rôle d'"amortisseur" à ce niveau dans la mesure où la survie des sous-traitants ou des franchisés dépend d'elles. On comprend les raisons pour lesquelles les PME restent un secteur très fragile.

### 3. Les modalités de privatisation et le développement des PME

Les techniques de privatisation mises en œuvre dans tout les pays en voie de développement et en transition renvoient à deux approches : soit l'application des méthodes de management de type privé aux entreprises publiques sans transférer la propriété du capital ; soit le transfert total ou partiel de la propriété du capital des entreprises publiques à des opérateurs privés nationaux ou internationaux. Le transfert de propriété diffère selon la taille de l'entreprise à céder. Petite privatisation ou privatisation de masse pour les entreprises de taille moyenne ou privatisation au cas par cas s'agissant des grandes entreprises.

Le premier cas concerne surtout les entreprises de services publics ou de souveraineté nationale. Le second type de privatisation à d'abord trait à la privatisation qui implique la cession intégrale du capital aux repreneurs privés. Cette forme de privatisation a été opérée à titre principale pour les entreprises publiques viables. S'agissant de la privatisation partielle, l'Etat cède une partie de ses actions ce qui implique la formation des sociétés d'économie mixte ou les entreprises conjointes qui existent déjà dans de nombreux pays. Dans ce cas précisément, tout dépend de la hauteur de la participation de l'état au capital. Le succès est bien sur, quand l'état garde une partie minoritaire et encore cela était critiqué par de nombreux chercheurs qui postulent pour le retrait total de l'Etat de la propriété de l'entreprise parce que même avec une participation minoritaire l'Etat par son statut peut avoir une grande influence sur l'entreprise. La participation totale des opérateurs privés au capital tend à rendre plus performantes les entreprises via le renforcement de l'exercice du contrôle juridique et managérial par ces derniers.

Le transfert de propriété des petites entreprises issues du démantèlement des actifs des grandes entreprises permet la floraison de PME privées. Soit par la cession d'actif, qui a permis la création de petites entreprises privées dans le commerce, les services, le transport et le bâtiment. Soit par la cession au profit des salariés, une grande partie des PME publiques a été remportée par les dirigeants et les salariés grâce aux avantages qui leurs ont été accordés. Par exemple en Pologne les

dirigeants et les salariés avaient des avantages informationnels qui leur permettaient l'achat de l'entreprise. Ou encore, en Russie, plus de 70% des actifs cédés par l'état lors de la petite privatisation n'ont pas été mis aux enchères, mais vendues directement par les autorités locales aux employés. Dans ces conditions, la petite privatisation a progressé rapidement et n'a été contestée ni dans sa légitimité, ni dans ses modalités.

L'avantage des actifs de petite dimension, ils n'exigeaient pas des fonds propres importants de la part des acquéreurs. Peu ou pas de barrières pouvait être opposées à l'entrée de ces petites unités, gérées efficacement par leurs propriétaires, dans des activités jusqu'à là négligées. Ces PME ont la possibilité de maintenir l'activité et pour quelques cas ont même créé de l'emploi. Ceci explique un essor remarquable dans les premières années dans les pays en transition (les pays de l'Est) et ont permis la croissance du secteur privé. Mais l'insuffisance des fonds propres est vite devenue un handicap pour le financement des investissements. Enfin, certaines PME issues de la petite privatisation préfèrent fonctionner dans l'économie informelle pour ne pas payer d'impôt. Le rôle de la PME privée dans les économies en transition est non négligeable.

Pour ces entreprises, le propriétaire est souvent unique ou en association (noyau d'actionnaires détenant un gros paquet d'actions) cela permet à l'entreprise d'avoir une structure de gouvernance forte du fait de la concentration du capital. Généralement dans ce cas, le propriétaire dirige l'entreprise, impose ses décisions d'usage des actifs au personnel, répartit les revenus, s'approprie le revenu résiduel et décide de changer la forme des actifs ou les vendre. Ces entreprises sont plus performantes que toutes les entreprises dont l'actionnariat est dispersé entre des actionnaires individuels (le cas des RES).

La concentration du capital a un impact très positif pour les entreprises de petite taille. Le contraire est juste, dans la mesure où, plus le capital est dispersé plus les décisions sont très disparates et les conflits entre les dirigeants et actionnaires sont très importants. De ce fait, la gestion subit les aspects négatifs de ces conflits et la performance de l'entreprise est affectée.

Enfin, on peut dire que la privatisation, dans son cadre générale, permet le développement du secteur public, qu'il s'agit de la privatisation des entreprises ou la privatisation de toute une économie en passant par la privatisation d'un secteur.

Mais dans le même sens ; quelques techniques de privation permettent l'émergence de la PME d'autres entraînent l'attraction des investisseurs étrangers.

*Qu'on est-il de la privatisation en Algérie et est-ce qu'elle a permis l'essor du secteur privé et plus particulièrement les PME ?*

#### **4. L'évolution du cadre institutionnel du secteur privé en Algérie et la PME**

Le cadre institutionnel est marqué par trois périodes. La première période : au lendemain de l'indépendance (1962-1982) l'Algérie a bâti sa stratégie de développement économique sur la grande entreprise publique, sans négliger au plan local la PME publique ou ex EPIC. Cette période est marquée par le montage du secteur public et absence de dispositions particulières en faveur de l'émergence d'un secteur privé. Parallèlement, il s'est créé une multitude de petites entreprises privées à caractère familial, concentrées surtout dans le secteur de la consommation courante.

La seconde période 1982-1988, qui intègre la crise pétrolière de 1986, est caractérisée par la loi du 21/08/1982 relative à l'investissement économique privé national. Des entraves au développement économique demeurent. Ainsi on note l'obligation faite aux banques de limiter le financement à hauteur de 30% du montant de l'investissement agréés. Or les plafonds fixés par le nouveau dispositif, rappelons que les banques commerciales spécialisées étaient dédiées principalement au financement des investissements du secteur public. Dans ces conditions, la faiblesse du secteur privé est à relativiser à un environnement institutionnel peu propice.

Enfin la période qui court de 1989 à nos jours est marquée par d'importants changements institutionnels. Dans le cadre des réformes économiques et de la libération progressive de l'économie, une série de mesures ont été prises en faveur de la PME privée, en termes de prise en charge et de développement, parallèlement aux grandes opérations de restructuration et de privatisation du secteur public :

- création d'un ministère de la PME en juillet 1993
- promulgation du code de l'investissement en octobre 1993
- création de l'Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement (APSI) en octobre 1994
- mise en place, au plan local, des Comités d'Assistance pour la Localisation et de Promotion des Investissements (CALPI) en mai 1994
- Elaboration d'une stratégie de développement de la PME par le ministère de la PME en août 1995
- consécration de plusieurs Conseils de Gouvernement au secteur de la PME en juillet 1996, septembre 1998 et février 1999
- création d'une commission interministérielle en juillet 1996
- l'agence nationale du développement de l'investissement (ANDI) en 2001.
- Programme de mise à niveau des PME/PME MEDA (2003-2006) prolongé jusqu'au 2007.
- Programme MEDA II prévu en 2008.
- Programme de d'appui au développement des PME en Algérie.
- Dispositif de modernisation de l'outil industriel avec l'assistance du PNUD/ONUDI et création d'un fonds de promotion de la compétitivité industrielle
- Création de diverses institutions d'accompagnement et de fonds spéciaux (d'appuis à l'investissement, de Promotion de la compétitivité industrielle, de partenariat, de garantie de crédit aux PME...).

#### ➤ Les principales caractéristiques de la PME Algérienne

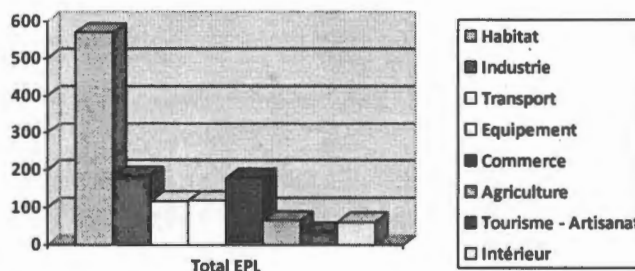
Le secteur de la PME en Algérie est en plein essor, si l'on tient compte des chiffres établis. Plus de 27 400 petites et moyennes entreprises (PME) privées ont été créées en 2008, dont 11 728 uniquement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), selon le ministère de la PME et de l'Artisanat. Au total, 27 441 PME ont été nouvellement créées, 2 966 réactivées et 3 475 radiées au cours de l'année passée. 4 787 PME ont été créées dans le secteur du commerce (distribution), 2 398 dans le transport, 2 163 dans le domaine des services fournis aux entreprises et 1.700 dans celui des services des ménages. Aussi, plus de 930 PME ont été créées dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, 411 dans l'industrie sidérurgique, métallurgique et électronique (ISME), 406 dans le domaine des matériaux de construction et 198 dans l'agriculture et la pêche, selon la même source.

Les Pme sont plutôt concentrées dans des niches ou des créneaux que le secteur public a délaissés, ce qui leur a donné des positions confortables de monopole, elles sont de ce fait rentières et peu génératrices d'innovation jusque là. Les entreprises sont plutôt familiales et peu enclines à l'ouverture du capital aux étrangers. On peut retenir quelques spécificités qui caractérisent ces PME :

- Type familial
- Essentiellement concentrée dans la production de biens de consommation courants
- Faible contribution à l'intégration industrielle et à la sous-traitance
- Dépendance accrue de l'extérieur en matière d'inputs, faibles potentialités à l'exportation
- Mode de gestion inadapté aux règles de la concurrence.

## 5. Le développement de la PME et le processus de privatisation en Algérie

Le dispositif banques entreprises lancé dans le cadre des réformes 1988 a donné lieu à un processus de filialisation, un millier de filiales ont été créées dont 250 pour le secteur de l'industrie. Au niveau local, le secteur public comptait 1324 EPL dont plus de 43% appartenait au secteur du bâtiment, 13% au secteur de l'industrie, 12% au commerce, 11% secteur du transport, 11% aux équipements, et moins de 10% affiliés aux secteurs tourisme, agriculture et l'intérieur.



Ces EPL étaient réparties comme suit :

Taille	Entreprises	Salariés
Entre 1 et 50	269	8469
Entre 50 et 100	307	22723
Entre 100 et 500	690	148871
Plus de 500	58	39443
<b>Total</b>	<b>1324</b>	<b>219506</b>

On remarque dans le tableau que plus de 50% des EPL étaient des moyennes entreprises et employé plus 148871 salariés.

Dans le cadre des réformes économiques engagées, la privatisation des EPL intervenait en droite ligne des opérations d'assainissement financier, de redressement, de passage à l'autonomie et de dissolution.

En effet, les EPL intervenaient dans des secteurs non stratégiques et non concurrentiels, représentaient des entités de petite taille et étaient réparties à travers tout le territoire national, ce qui les rend attractives pour les acquéreurs privés, dans le cadre des « privatisations externes ».

La « privatisation interne » de ces EPL au profit des travailleurs est plus aisée compte tenu de leurs effectifs réduits.

De ce fait, les EPL constituaient un terrain d'expérimentation privilégié dans l'attente d'opération de plus grande envergure.

A ce titre la liquidation des cinq premiers lots de 363 EPL a constitué une vaste opération de « privatisation des actifs » en tant que première phase de l'opération globale de privatisation.

La parution de l'ordonnance n°95-22 du 26 août 1995 relative à la privatisation a permis d'affiner la réflexion sur la privatisation des EPL et de formuler des propositions d'assouplissement de certaines dispositions dont il a été tenu compte, par la suite, dans l'ordonnance n°97-12 du 19 mars 1997.

*Ces mesures représentent la première forme de privatisation mise en place en Algérie.*



Mille sept cent quarante sept (1 747) sociétés de salariés ont été créées. Près de trente mille (30 000) salariés ayant perdu, pour raison économique, leurs emplois ont été intégrés dans ce processus de reprise d'entreprises.

<b>HOLDINGS REGIONAUX</b>	<b>Nombre d'entreprises dissoutes</b>	<b>Nombre de sociétés de salariés créées</b>
SUD-OUEST	70	178
OUEST	112	252
EST	165	384
SUD-EST	108	233
CENTRE	166	359
<b>Sous-total</b>	<b>621</b>	<b>1 406</b>
<b>HOLDINGS SECTORIELS</b>	<b>Nombre d'entreprises dissoutes</b>	<b>Nombre de sociétés de salariés créées</b>
BMC	0	113
GRANDS TRAVAUX	07	65
AGRO-DIVERS	03	58
CHIMIE-PHARMACIE	01	34
HEELIT	01	05
SERVICES	01	66
<b>Sous total</b>	<b>13</b>	<b>341</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>634</b>	<b>1 747</b>

Source : Conseil National des Participations de l'Etat - Holdings Publics Régionaux (C.N.A.T) Programme de Suivi et d'Accompagnement à la Création d'entreprise

Vu l'importance du secteur public local concerné, la cession de la propriété aux opérateurs privés que sont devenus les salariés ne pourra que promouvoir l'autonomie de décision, la flexibilité de gestion et la compétition et la réussite de ces opérations de privatisation dépendra certes des porteurs de projets<sup>162</sup> que sont les salariés, elle ne manquera pas d'être favorisée par la qualité de l'environnement des nouvelles sociétés qu'il soit économique, juridique ou technique.

L'ordonnance 2001 a clarifié la cession au profit des salariés, La création des RES est ainsi institutionnalisée et a démarré pratiquement en 2003 où il a été observé la création des premières RES en Algérie. En 2003, elles étaient au nombre 8 SPA avant qu'il n'atteigne 76 en 2008.

En matière de partenariat, objectif privilégié dans le processus de privatisation, on a enregistré de 2001 à 2008, 38 cas sur un bilan des privatisations qui avoisine 464 cas soit (8%). Certes la société mixte en tant que forme avancée de partenariat a attiré quelques entrepreneurs nationaux et étrangers et a enregistré près de 47 cas soit (10%).

S'agissant des privatisations totales, le MIP1 a enregistré 211 cas en 2008, soit un peu plus de 45% du bilan des privatisations sous l'ordonnance 2001.

Les opérations de privatisation sont dominantes dans certains secteurs : les industries agroalimentaires (20%), les entreprises à caractère local (20%) et les industries électriques et câbleries avec 11%.

L'origine des repreneurs est largement nationale : 346 opérations de privatisation concernent des entités d'origine algérienne, soit 75,5 % du total, 112 opérations concernent des entreprises étrangères, soit 24,5 % du total, dont 10% sont européens et 6% associent des partenaires

<sup>162</sup> Le prix de cession n'est pas le seul critère de sélection des repreneurs voir l'article 17 de l'ordonnance 2001. Les repreneurs doivent présenter un business plan.

provenant de pays arabes. Une grande partie des repreneurs nationaux se concentrent dans les entreprises agroalimentaires et le BTPH.

On peut donc penser que la privatisation totale ou partielle des entreprises du secteur public devrait offrir de substantielles opportunités pour le développement du secteur privé national, en particulier pour les PME quand il s'agit d'entreprises publiques locales. Les entrepreneurs privés Algériens ayant le souci de diversifier leurs activités ou préoccupés de développer leur activité devrait chercher à faire acte de candidature aux reprises, éventuellement en association avec des partenaires étrangers et/ou avec l'état.

Depuis la promulgation du code de 93, le nombre de PME connaît une croissance continue. Les statistiques démontrent que près de 75% des PME recensées en 2005 ont été créées après le code de 1993, et que plus de 35% ont été créées durant entre 2000 et 2005<sup>163</sup> après la promulgation de l'ordonnance 2001.

Le bilan des privatisations demeure faible et la participation du secteur privé domestique, notamment des PME, est encore fort timide. Cette situation s'explique par d'un coté les coûts élevés de la reprise sachant que les entreprises publiques étaient très endettées (dettes sociales, découverts bancaire, des litiges fonciers,...). D'un autre coté l'entreprenariat privé peu développé (manque de formation des dirigeants) sans extraire les différentes formes discriminatoires qui entoure les opérations de privatisation.

Bien que nécessitant des mesures d'accompagnement particulières, les PME résultantes de la privatisation vivent des difficultés de même ordre que celles de la PME privée et doivent bénéficier des mesures générales en cours de gestation qui seront prises en faveur du secteur dans sa globalité. Mais peut insérer d'autres problèmes spécifiques à ses PME tel que :

- L'hypothèque de l'entreprise pendant toute la durée du paiement de l'échéancier qui étalé sur 15 à 20 ans qui entrave l'entreprise a contracté des crédits bancaire pour financer les investissements ;
- Ne bénéficie d'aucune aide de l'état accordées aux nouveaux investisseurs ;

Les obstacles au financement bancaire des PME nationales, qui présentent d'ailleurs des grandes similitudes entres tous les pays en voie de développement sont bien identifiés et analysés : absence de solvabilité financière, insuffisance de garanties présentées par les promoteurs, etc.....

On relève cependant que même les banques privées étrangères généralement ne font que renforcer le phénomène d'éviction des PME nationales des crédits bancaires. L'activité bancaire privée se limite à une politique d'accompagnement de la clientèle des maisons mères, ce qui exclut le financement des activités purement nationales comportant des risques. De fait les entrepreneurs interrogés ici ou là s'accordent à ne voir aucune amélioration du système bancaire. En direction des ces repreneurs, l'état doit jouer son rôle de régulateur en réorganisant l'environnement juridique, financier, qui accueil et qui entoure ces entreprises. Dans une logique de développement et de croissance, l'alliance stratégique avec les entreprises internationales est une condition de survie pour les Pme algériennes face à la mondialisation.

<sup>163</sup> La Loi d'orientation n° 01-18 du 12 décembre 2001 dont les dispositions principales sont:

- Définition et contenu de l'entité PME;
- Soutiens et aides adaptés à la promotion de la PME;
- Développement de nouveaux mécanismes de financement;
- Amélioration de la compétitivité de la PME;
- Émergence de nouvelles activités;
- Promotion de la sous-traitance.
- Mettre à disposition des PME l'information économique

## Références bibliographiques

- « Des statistiques 2008 du Ministère de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement (MIPI).
- Bulletin d'information statistique, octobre 2008, Ministère de la PME.
- Abderrahmane Abedou, Mohamed Madoui, Michel Lallement, Ahmed Bouyacoub (2006) « De la gouvernance des PME-PMI : regards croisés France-Algérie », Editions L'Harmattan.
- Khallil Assala (2006), « PME en Algérie : de la création à la mondialisation », 8<sup>ème</sup> congrès international francophone en entrepreneuriat et PME, « L'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales » 25, 26, 27 octobre 2006, Haute école de gestion (HEG) Fribourg, Suisse.
- Intervention A.Brahiti (2006), chef de cabinet du ministre de la pme et de l'artisanat et coordonnateur national du programme MEDA PME. Séminaire sur les services financiers et commerciaux, Tunis 11-14 /12/2006.
- « Bulletin d'information économique 2005 » Ministère de la PME et de l'artisanat. Disponible sur : <http://www.pmeart-dz.org/fr/bulletin2005.php>.
- L. MELBOUCI (2004), « L'essor des PME algériennes par la théorie des ressources », 7<sup>ème</sup> Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME –CIFEPME.
- CNES : Conseil National Economique et Social « Rapport sur l'économie informelle » Mars 2004.
- A.BOUYACOUB, (2003) « Les PME en Algérie : quelles réalités ? » Document de Travail-Griot-Cnam- 16- 2003. Source : <http://www.lise.cnrs.fr/Docgriot16.pdf>.
- BEKKAR (2002), « De l'internationalisation des activités industrielles aux stratégies de globalisation : quelles places aux PME », Annales de la faculté de sciences économiques, des sciences de gestion et des sciences commerciales. Université d'Oran, n°1 Juin.
- G.DUCHENE et P.RUSIN (2002), « Micro entreprises, croissance et mutation de l'emploi dans les pays en transition », Revue économique, vol 53- n°3.
- P.SECA-ASSABA (1998), « Le financement des PME africaines : comment mesurer les risques ? », Revue française de gestion n°119.
- P.JOFFRE et S.WICKAM (1997), « Les atouts des entreprises moyennes », Revue française de gestion n°116.
- M.MARCHESNAY (1997), « La moyenne entreprise existe-t-elle ? », Revue française de gestion n°116.
- M.DE MONTAIGNE (1997), « Pour une définition des PME » et « Théorie économique des PME » dans « Les PME bilan et perspectives » GREPME sous la direction de P.A. JULIEN, 2<sup>e</sup> édition, Economica.
- R.DONCKELS et J. LAMBRECHT (1995), « La coentreprise comme lien de collaboration entre les PME des pays développés et PVD », Revue Internationale PME, vol. 8, n°1:
- PIA IMBS (1995), « Le financement des PME innovatrices : le temps du partenariat », Revue française de gestion n°104.